

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission Epanouissement citoyen et Jeunesse

Conseil municipal du 24 juin 2013
Séance du 7 juin 2013

25 Musée Gallé-Juillet - demandes de subvention auprès de la DRAC

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

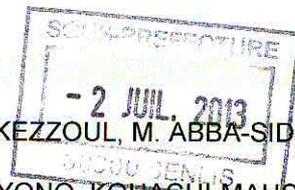
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.



Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON
M. MONTES
Mme BASMAISON
M. BOUADDI
M. GRIMBERT
Mme DINGIVAL
Mme BOUKHELIF
Mme BARBETTE
M. MACHU
M.TAHI
M. CHEURFA

Pouvoir à : M. LEMAIRE
Pouvoir à : M. KCHOK
Pouvoir à : M. VILLEMMAIN
Pouvoir à : Mme CARLIER
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : M.SZPIRKO
Pouvoir à : M. CABARET
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme FEVRIER
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 37

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire, expose :

Dans le cadre du projet scientifique et culturel du musée Gallé-Juillet, la ville de Creil prévoit en 2013 la restitution de la chambre de Berthe Gallé. Cette restitution implique l'anoxie et la restauration de sept meubles appartenant au mobilier de la chambre, pour un montant de 14 562,19 euros hors taxes.

De plus, le mauvais état de conservation du buste de l'artiste Henri Brunner-Lacoste, exposé dans le vestibule du musée Gallé-Juillet, implique une restauration urgente, pour un montant de 550 euros hors taxes.

Le but de ces restaurations est de préserver au mieux le patrimoine conservé au musée Gallé-Juillet, labellisé musée de France. Il vous est proposé de solliciter une subvention de 5 000 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie dans le cadre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration.

Le projet scientifique et culturel prévoit également le développement des collections de faïences fines de Creil et Montereau du musée Gallé-Juillet. Dans cette optique, la ville de Creil souhaite acquérir un service de toilette

C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE

maintenant !

« Egyptienne » proposé au prix de 1 300 euros hors taxes.

Le but de cette acquisition est de valoriser au mieux le patrimoine de la ville de Creil par l'intermédiaire du musée Gallé-Juillet, labellisé musée de France. Il vous est proposé de solliciter une subvention de 300 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées de France.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission Epanouissement du citoyen et jeunesse en date du 7 juin 2013,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 5 000 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Picardie dans le cadre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration,

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 300 euros auprès de la DRAC de Picardie dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées de France,

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférent aux dossiers de demandes de subvention

Article 4 : d'imputer les recettes, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte 322/132122/1004/CC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 02 JUL. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 2/07/13

et publication ou notification le... 2/07/13

CREIL, le... 2/07/13...

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE